

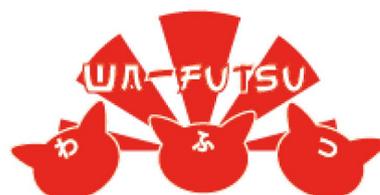
Dossier d'inscription

Fugu Chaulnes 5

Edition 2016

4 Septembre

Association/Fanzine



# LOCALISATION



15 Rue de la Sablonnière

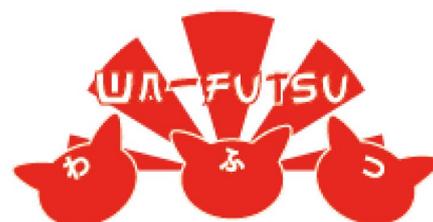
80320 Chaulnes

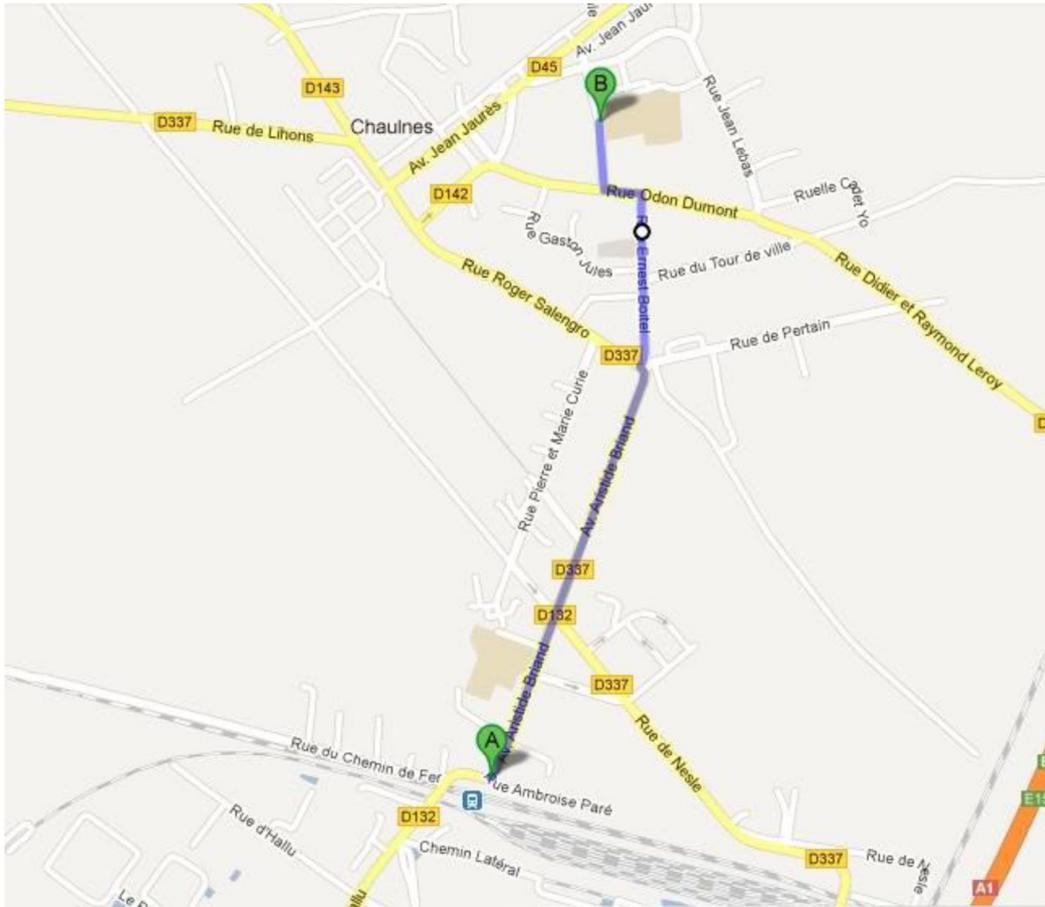
Accès au site :

- En voiture, par l'A1, sortie 12 (Roye) en arrivant de Paris, sortie 13 (Péronne) en provenant de Lille.

- En train, possibilité d'arriver à la gare TGV Haute-Picardie tôt le matin ; merci de contacter les organisateurs afin d'être véhiculé jusqu'au centre socio-culturel.

Gare de Chaulnes (2, rue d'Hallu (D132) 80320 Chaulnes) ; comptez environ 20 minutes à pied jusqu'au site de la convention.





# TARIFS

<b>Stand composé d'une table (1m x 60cm) et de deux chaises</b>	<b>5€</b>
<b>Table supplémentaire</b>	<b>5€</b>
<b>Chaise supplémentaire</b>	<b>2€</b>
<b>Raccord électrique</b>	<b>15€</b>
<b>Grille caddie</b>	<b>5€</b>

# DOSSIER D'INSCRIPTION

Merci d'envoyer le dossier complet à :

Association Wa-Futsu  
chez Mr Phabmixay Michel  
20 rue de Hollande  
80090 Amiens

ASSOCIATION ou RAISON SOCIALE : .....
Nom Prénom du responsable du stand * : .....
Adresse : .....
Ville: ..... Code Postal : .....
Téléphone : ..... Adresse E-mail : .....
Type de produits et/ou activités .....
.....
Stand extérieur (cf. art. 12) : <input type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non
* joindre la photocopie (recto verso) de la pièce d'identité

## RESERVATION STAND

	NOMBRE	TOTAL
STAND	1	5 €
TABLE SUPPLEMENTAIRE		€
CHAISE SUPPLEMENTAIRE		€
RACCORD ELECTRIQUE		€
GRILLE CADDIE		€
	TOTAL	€

Le soussigné joint à cette inscription un chèque bancaire ou postal d'un montant de ..... € libellé à l'ordre de « **OCLC** » ainsi que une copie signée du règlement.

Je souhaite recevoir ma confirmation d'inscription :    par email

par courrier (joindre une enveloppe timbrée)

Fait à ..... Le .....

Signature :

## REGLEMENT A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION

**Article 1 :** Le Salon est ouvert aux professionnels, particuliers et associations. L'organisation se réserve le droit de refuser tout exposant dont l'activité ne lui semblerait pas conforme avec l'activité du salon (article 11.7 du règlement général des Foires et Salons) ou toute candidature d'exposant qui risquerait de compromettre le bon déroulement de la manifestation. Ceci sans qu'aucune indemnisation ne puisse être demandée ultérieurement.

**Article 2 :** En raison des décrets 881030 et 881040 concernant la vente et l'échange de biens mobiliers dans les manifestations publiques, les exposants devront veiller à être en règle avec la législation en vigueur.

**Article 3 :** L'association "Wa-Futsu" décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale, et vis-à-vis des risques de vols, pertes, accidents et dégradation, de détérioration ou d'incendie. Les stands sont sous la responsabilité des exposants. Chaque participant est responsable de son matériel et doit l'assurer. Pour des raisons de sécurité, les matériaux utilisés par les exposants seront conformes MI.

**Article 4 :** Les organisateurs se réservent le droit exclusif de l'affichage dans l'enceinte de la manifestation toutefois la décoration de votre stand reste à votre discrétion. Si vous souhaitez distribuer ou mettre à disposition des visiteurs, à l'entrée du Salon, des flyers ou imprimés annonçant d'autres manifestations merci de le signaler aux organisateurs.

**Article 5 :** Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines à celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, et R535-3 à R535-7 du code pénal.

**Article 6 :** Les emplacements seront réservés dans l'ordre d'arrivée des demandes accompagnées de leur règlement et jusqu'à concurrence des disponibilités. Les chèques seront libellés à l'ordre de « **OCLC** ». A l'arrivée, le stand doit être complètement réglé. La personne tenant le stand devra pouvoir justifier de son identité et de sa fonction par rapport au titulaire de la réservation.

**Article 7 :** Les emplacements sont mis à la disposition des exposants à partir du samedi matin 8h30. Les emplacements qui ne seront pas occupés avant le dimanche 11h30 seront considérés comme disponibles et redeviendront la propriété de l'organisation qui pourra en disposer sans que l'absent puisse prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement. Pour le respect des visiteurs, les exposants ne doivent pas remballer leur stand avant 18h00.

**Tout transport de marchandise pendant les horaires d'ouverture au public est strictement interdit pour assurer la sécurité des visiteurs.**

**Article 8 :** En raison des frais engagés, les annulations ne pourront être acceptées que deux semaines avant la manifestation, soit le 20 Août 2016, au-delà de cette date aucun remboursement ne pourra être effectué.

**Article 9 :** Les exposants sont tenus de laisser leurs emplacements propres après le salon et d'utiliser les sacs poubelles (disponibles sur simple demande) et dans les bennes mis à leur disposition.

**Article 10 :** En application du décret n° 2006-1386, il est **strictement interdit de fumer** dans l'enceinte du bâtiment ainsi que la **consommation excessive d'alcool**. En cas de transgression, l'organisation se réserve le droit d'expulser le contrevenant, sans qu'il puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

En cas de, l'organisateur se réserve le droit de fermer le stand sans qu'aucune indemnisation ne puisse être demandée.

**Article 11 :** Le renvoi du bulletin d'inscription signé entraîne l'acceptation totale de ce présent règlement. Le soussigné s'engage à se conformer aux conditions du règlement dont il déclare avoir pris connaissance. Toute infraction au règlement peut entraîner la fermeture immédiate du stand et une action judiciaire en dommages et intérêts.

**Article 12 :** Dans le cadre de l'expansion de l'évènement certains stands pourront être placés en extérieur (sous barnum). Sauf contre-indication, les organisateurs se réservent le droit de positionner les exposants les moins encombrés à ces emplacements (le stock devant être emporté le samedi soir).

Fait à..... Le .....

Monsieur ou Madame.....

Signature :